



## NAO 2015

*La vision de l'entreprise pour cette année portera sur la rémunération et les conditions de travail. Chaque organisation syndicale est en attente des propositions de la direction afin d'élaborer leur revendication dessus et qu'en retour un réel échange puisse avoir lieu.*

**Sud vous informera au fur et à mesure des évolutions des NAO.**

En attente du retour de la direction, ci-joint un avant goût de nos propositions présentées :

- + **Augmentation générale** des salaires de base pour toutes les CSP de l'ordre de **5%**,
- + **Augmentation** de la valeur faciale des **titres restaurants** à hauteur de **7.50 euros** (4,50 euros versés par l'employeur / 3,00 euros versés par le salarié),
- + **Prime panier pour les travailleurs de nuit** de l'ordre de 7.50 euros.
- + **Prime d'ancienneté** versée tous les ans, **égale à 1,5%** du salaire annuel brut perçu par le salarié lors de l'année N-1, dès la date anniversaire de la cinquième année de présence dans l'entreprise, sans conditions.
- + **Attribution d'un 13<sup>ème</sup> mois** pour tous.
- + **Attribution de 5 jours de congés pour « enfant malade »**, payés par l'entreprise, au-delà de ce quota, ceci sera considéré comme absences justifiées non payées,
- + **2 jours d'absence rémunérés en cas d'hospitalisation** d'un enfant âgé entre 16 et 20 ans et ceci quelque soit le nombre d'enfants.
- + **Attribution d'un congé payé acquis** au terme du mois correspondant à la date d'anniversaire du salarié, avec une période de validité de 12 mois et 1 jour.
- + **3 fois par an** le salarié pourra demander sur justificatif, **un aménagement d'horaire** pour des raisons médicales ou problèmes liés à la garde de son enfant,
- + Sud demande à hauteur **d'une journée par trimestre et rémunérée** qu'un salarié puisse accompagner une personne à mobilité réduite ou suivi médical personnel ou d'un membre de famille sur justificatif,
- + **Déploiement de la nouvelle grille d'entretien annuel d'évaluation.**
- + **Augmentation de la prime de langue** de 70,00 à 80,00 euros par langue étrangère parlée et utilisée au moins une fois par mois dans le cadre de l'activité du chargé de clientèle. **Maintien du doublement de cette prime à partir de deux langues étrangères maîtrisées** et utilisées quotidiennement,
- + **Obligation pour l'entreprise de réaliser un entretien de carrière pour tous les salariés présents dans l'entreprise depuis cinq ans et un jour, ou plus.** Ce rendez-vous devra avoir lieu dans les douze mois suivants la date anniversaire d'entrée dans l'entreprise du salarié.
- + **Maintien de la convention SYNTEC** pour une durée illimitée,
- + **Maintien de la prime de transport,**
- + **Augmentation de la capacité de restauration de l'espace AIR**
- + **Renouveler le matériel, le mobilier, rafraichir les plateaux des sites.** Agrandir les salles de pause, les parkings, changer les micro-ondes...avoir des casques sans fil.
- + **Installation d'un point de restauration** au bâtiment principal, sis au téléport 2,
- + **Refus de l'élargissement des horaires** et de la banalisation des tardifs.
- + **Compensation des salariés dits du soir à partir de 19h00.**
- + **Passer les superviseurs au statut agent de maîtrise à l'ancienneté** ou à la charge de travail effectuée ainsi que pour les formateurs et RQ/RF,
- + **Imputer un salaire de superviseur** directement au chargé d'équipe en mission,
- + **Un intéressement** sur le bénéfice du groupe,
- + **Augmentation du budget ASC à 0.50%** de la masse salariale brute.

**PROCHAINE RÉUNION 22 JANVIER 2014**

**A SUD, on ne fait pas que parler, on agit !**